



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER

Séance du 2 juillet 2024

Nombre de Membres	
En exercice :	22
Présents au Conseil :	21
Ayant pris part au vote :	22
Ayant donné procuration :	1

L'an deux mille vingt-quatre et le deux juillet à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Guillaume Bouhin, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, Frédéric Dole, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.

Procurator : Caroline Blain à Aline Louvrier.

Secrétaire de séance : Christophe Michel.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2024-07-048

OBJET : Convention avec le SYDED pour la réalisation d'un audit énergétique pour l'ancienne trésorerie.

Monsieur le Maire explique que le SYDED propose un service pour le compte de ses collectivités adhérentes, qui consiste à faire réaliser par des bureaux d'études spécialisés, des audits énergétiques de bâtiments existants et des études de faisabilité de chaufferies bois, avec ou sans réseaux de chaleur.

Pour ces prestations, le SYDED a passé un accord-cadre à marchés subséquents, afin de rationaliser et simplifier la procédure de consultation. La commune souhaite profiter de ce dispositif pour réaliser un audit énergétique pour le bâtiment abritant l'ancienne trésorerie au 2 rue de Salins.

Le SYDED assure le préfinancement ainsi que le règlement de la prestation au Bureau d'études. Le paiement est versé après validation de la bonne réalisation de la prestation. Le SYDED fait son affaire de l'obtention des subventions auprès de l'ADEME et de la Région Bourgogne Franche Comté (70%).

Il est proposé de passer une convention avec le SYDED, ayant pour objet de définir les modalités de réalisation et de financement de la prestation. Après consultation des titulaires de l'accord-cadre, le SYDED a retenu l'offre du bureau d'études BUILDING SYSTEMS ENERGIES SARL pour un montant de 2 400.00€ H.T soit 2 880.00€ T.T.C.

Conformément aux dispositions indiquées en détails dans la convention précitée, la commune s'engage à payer au SYDED le montant de 1224 €.

Monsieur le Maire précise que le bâtiment de l'ancienne trésorerie fera l'objet d'une mutation immobilière au profit de la CCA800 dans les prochains mois c'est pourquoi, afin d'éviter un nouveau marché, la commune va réaliser l'audit qui sera facturé à la CCA800.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorisent M. le Maire à signer la convention pour la réalisation de l'étude ;
- Autorisent l'inscription des dépenses correspondantes au budget de la commune ;
- Désignent M. Marc SAULNIER en tant que « référent ».

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

